



<http://www.commune-sennecey-les-dijon.fr>



-  **Budget**
-  **Piste cyclable - Villages internet**
-  **Protection des Monuments historiques**
-  **Chenilles processionnaires - Chiens en ville - Recyclage - Pollution**
-  **11 Novembre - Gendarmes adjoints volontaires - Don du sang**
-  **École Maternelle - ÉCOLE Élémentaire - CMJ**
-  **Pôle commercial**
-  **Banque alimentaire - MOS - CCAS - Lien social**
-  **Associations - Théâtre**

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Protéger, garantir
et servir.



Un point de contact est mis en
place au plus proche de vous !



SON RÔLE :

• Proximité

– Accueil et écoute des administrés des communes sur les problématiques rencontrées, contact avec la population (*tranquillité publique, actes d'incivilité...*)

• Enquête

– Recueil des informations et orientation des victimes
– Programmation de rendez-vous avec les enquêteurs de la brigade de Quetigny

• Contact

– Participation aux cérémonies et manifestations

INSTALLATION D'UN GENDARME RÉSERVISTE DANS NOTRE COMMUNE

Notre commune, ainsi que celle de Neuilly-Crimolois ont été choisies pour installer un réserviste de la gendarmerie. Cette démarche novatrice s'intègre pleinement dans l'opération **#RépondrePrésent** voulue par le Directeur général de la gendarmerie, et s'inscrit dans la politique de sécurité du quotidien.

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir la gendarme réserviste Marjorie MILLANVOYE le 3 mars 2021 à 14h00 pour sa toute première permanence. Celle-ci a été, dans un premier temps pour elle, la découverte de notre commune.

Elle sera présente en Mairie deux demi-journées par mois. Elle aura un rôle de proximité dans l'accueil et l'écoute des administrés (actes d'incivilité, tranquillité publique, problèmes de voisinage,...). Elle sera, ainsi, le premier maillon de la chaîne entre les habitants et la brigade de gendarmerie de Quetigny ; ce qui facilitera grandement l'orientation et les prises de rendez-vous vers la brigade de proximité.

Les dates de ses prochaines permanences sont :

- mercredi 24 mars 2021 de 08h30 à 12h00,
- mercredi 07 avril 2021 de 14h00 à 17h30,
- mercredi 28 avril 2021 de 08h30 à 12h00,
- mercredi 12 mai 2021 de 14h00 à 17h30,
- mercredi 26 mai 2021 de 08h30 à 12h00.

Dates affichées en Mairie.

Rendez-vous à prendre en Mairie au 03 80 47 00 12





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU BUDGET	4
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	6
URBANISME	8
CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	9
CITOYENNETÉ	12
ENFANCE / JEUNESSE	16
VIE ÉCONOMIQUE	23
SOLIDARITÉ	23
SPORTS / CULTURE	25

Directeur de publication :
Philippe BELLEVILLE

Rédaction, Documentation, Diffusion :
**Service communication
de la Mairie,
Commissions communales**

Tél. : **03 80 47 00 12**

Fax : **03 80 47 32 89**

Mail : contact-mairie@sennecey-les-dijon.fr

Tout ce que vous voulez savoir
sur notre village est sur :
www.commune-sennecey-les-dijon.fr
ou retrouvez-nous sur **facebook** !



ÉDITO

En reprenant la lecture de mon édito de l'année dernière, je mesure combien nous sommes parfois bien impuissants devant les épreuves qui nous sont imposées dans notre vie quotidienne...

J'écrivais :

« ... je vous souhaite une année (2020) au cours de laquelle la sérénité, l'espoir et la motivation prendront l'ascendant sur la

peur, le découragement, le repli sur soi... »

Jamais ces mots n'ont été autant d'actualité en 2020, et aussi cette année !

J'ai une pensée émue pour ceux d'entre vous qui ont vécu des deuils familiaux, liés directement ou pas au COVID-19 durant cette année qui a semblé tellement plus longue que les autres...

Et pourtant...

Malgré la crise sanitaire qui nous a amenés depuis plus d'un an à modifier profondément notre manière et notre art de vivre,

malgré (pour ces mêmes raisons) l'installation retardée de 2,5 mois de votre nouvelle équipe municipale, vos élus et les services municipaux ont été en première ligne pour vous assurer au mieux la continuité de nos services administratifs, périscolaires, techniques et sociaux.

Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés !

Aujourd'hui, nous continuons à vivre avec cette fichue pandémie qui ne semble pas faiblir.

Mais il y a des raisons d'espérer, des clignotants qui s'allument dans ce contexte anxiogène :

- l'aboutissement cette année de **l'aménagement de la Plaine des Sports**, véritable lieu de rencontres sportives, culturelles et humaines ;
- la poursuite des **constructions de nouveaux logements de qualité** à la ZAC des Fontaines, afin de répondre à la demande de nombreuses familles désirant s'installer ou revenir à Sennecey ;
- l'installation de la **WIFI gratuite**, accessible sur de nombreux sites communaux ;
- une **attention envers nos anciens** sans cesse renouvelée grâce à nos « ambassadrices » du CCAS qui leur apportent réconfort et apaisement lors de leurs appels téléphoniques ;
- **l'installation d'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes** qui montre combien nos jeunes veulent s'investir dans la vie citoyenne communale ;
- **la labellisation « Génération 2024 »** de notre école élémentaire qui va permettre à nos jeunes scolaires d'intégrer les valeurs du bien vivre ensemble dans le cadre des futurs jeux olympiques 2024 ;
- une autre labellisation, et pas des moindres, puisque **nous sommes la seule commune de Côte d'Or** avec notre voisine Dijon, à obtenir les **5 arobases** des Villes et Villages Internet de France !

Sans oublier l'arrivée du vélo à Sennecey, avec **l'aménagement d'une piste cyclable** reliant celles de Chevigny et de Neuilly-Crimolois, projet attendu depuis tant d'années, et qui verra le jour au cours de ce premier semestre 2021.

Certes, il faudra encore tendre le dos, ne pas céder à la surinformation qui tue l'information, garder son identité face au risque de pensée unique qui nous entoure.

Accrochons-nous à l'espoir que l'humain saura tirer les leçons de cette extraordinaire épreuve que nous subissons tous. Gardons à l'esprit qu'ensemble nous sommes toujours plus forts qu'isolés.

Vivement que l'on se retrouve tous !

Bonne lecture !

Votre Maire,
Philippe BELLEVILLE

PRÉSENTATION DU BUDGET

Lors de sa séance du 3 mars 2021, le Conseil municipal a voté son budget pour l'exercice 2021. Entre maintien des services publics locaux et poursuite des investissements, ce document retrace les orientations de la Municipalité pour cette année.

UN BUDGET PRIMITIF QUI RESTE STABLE

Le budget de la commune prévoit et autorise les dépenses et recettes de la commune pour une année civile. Pour cette année 2021, le budget primitif s'élève à 3 127 273,20 € (+ 0,75 % par rapport à 2020).

	Budget 2020	Budget 2021	%/Evolution
FONCTIONNEMENT	1 772 351,68 €	1 800 161,18 €	+ 1,57 %
INVESTISSEMENT	1 331 737,12 €	1 327 112,02 €	- 0,35 %
TOTAL	3 104 088,80 €	3 127 273,20 €	+ 0,75 %

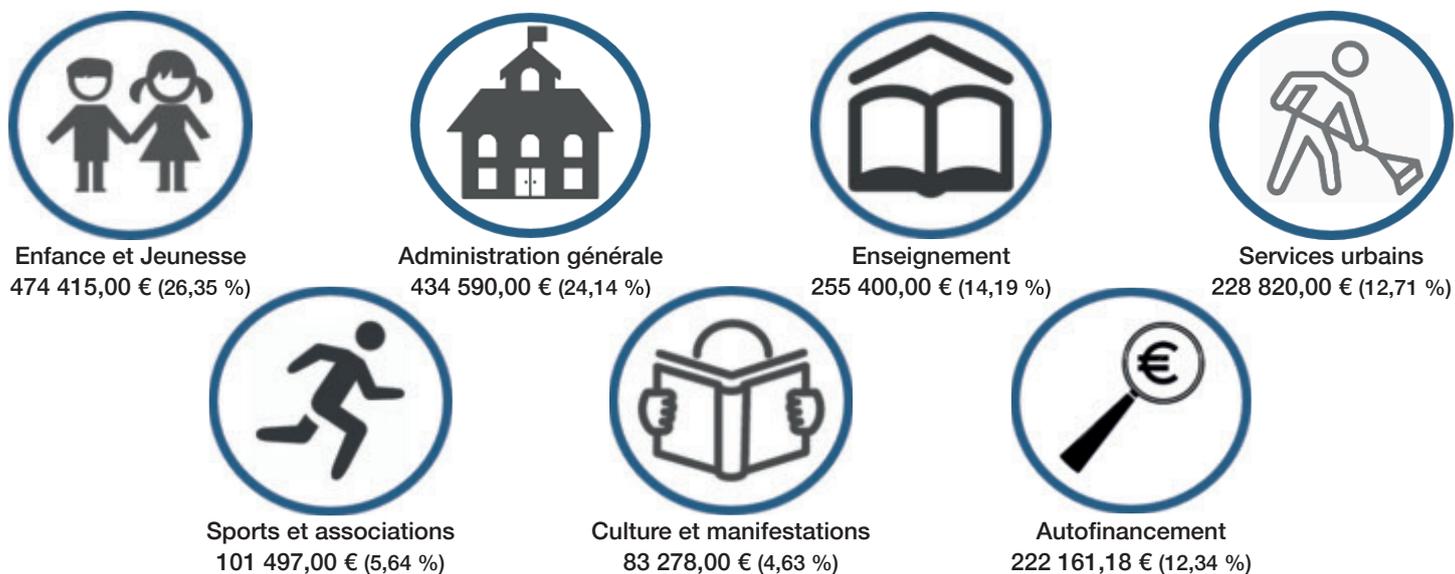
L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

La section de **FONCTIONNEMENT** retrace les opérations courantes

La section d'**INVESTISSEMENT** retrace les opérations qui contribuent à une variation du patrimoine

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Frais de gestion et d'entretien 528 450,00 €	Excédent antérieur reporté 146 601,18 €	Déficit antérieur reporté 298 841,40 €	Produit des cessions 119 500,00 €
Frais de personnel 986 300,00 €	Produits des services 190 370,00 €	Emprunts et dettes 135 198,32 €	Dotations, fonds divers et réserves 351 624,86 €
Charges financières 28 000,00 €	Impôts et taxes 1 249 610,00 €	Dépenses d'équipement 891 792,30 €	Emprunts et dettes 236 803,14 €
Autres dépenses 35 250,00 €	Dotations et subventions 210 100,00 €	Autres dépenses 1 280,00 €	Subventions d'équipement 397 022,84 €
Autofinancement 222 161,18 €	Autres recettes 3 480,00 €		Autofinancement 222 161,18 €

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUES EN 2021

	Dépense	Pourcentage
Mairie	82 561,00 €	9,26 %
Groupe scolaire	56 400,00 €	6,32 %
Centre polyvalent	20 694,80 €	2,32 %
Equipements sportifs	1 000,00 €	0,11 %
Centre technique municipal	32 000,00 €	3,59 %
Eglise	3 700,00 €	0,41 %
Voirie, réseaux et aménagements	695 436,50 €	77,98 %
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	891 792,30 €	100 %

Les principales dépenses d'équipement prévues pour l'année 2021 concernent la poursuite de l'aménagement de la Plaine des Sports (77,98 %). Le programme 2021 comprend la création d'un jardin d'athlétisme et d'une aire de glisse.

Les dépenses d'équipement comprennent également :

- la poursuite de l'équipement numérique des écoles (installation de deux dalles tactiles numériques à l'école maternelle) ;
- l'aménagement des écoles (aire de jeux de l'école maternelle) ;
- l'interconnexion fibre des bâtiments communaux ;
- la réalisation de deux études de faisabilité pour l'aménagement et l'extension du Centre Polyvalent et de la Mairie ;
- l'installation de deux défibrillateurs (Centre Polyvalent et Gymnase de l'école maternelle) ;
- divers travaux dans les bâtiments communaux (rénovation des menuiseries extérieures de l'annexe primaire et installation d'une VMC, reprise de la cheminée et de la Mairie ...) ;
- l'achat de divers mobiliers, matériels et équipements techniques.

Poursuite des travaux d'aménagement de la Plaine des Sports



En 2021, la commune a décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux

TAXE D'HABITATION

11 %

Le produit de la TH sera, à compter de cette année, perçu par l'Etat en lieu et place des communes. Pour 2021, le taux applicable, pour les 20 % de foyers qui s'en acquittent encore, sera celui fixé en 2019 par les communes et EPCI.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

42,42 % *

A compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

* En 2021, les communes ont donc délibéré sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le Conseil municipal (21,42 %) et du taux départemental de l'année 2020 qui, pour le département de la Côte d'Or, est fixé à 21 %. En conséquence, le taux applicable sur la commune sera de 42,42 %.

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

51,50 %

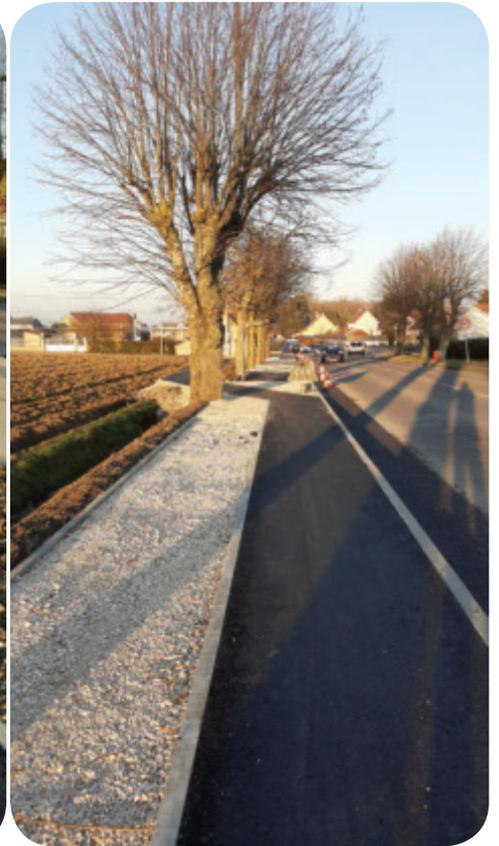
ZOOM SUR LA FISCALITÉ COMMUNALE

L'année 2021 sera marquée par une modification profonde de la fiscalité locale. Cette évolution provient de la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (TH) dont les effets, pour la commune et les habitants, peuvent être ainsi résumés :

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de la TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de la TVA



PISTE CYCLABLE





VILLES ET VILLAGES INTERNET 2021, LA COMMUNE REÇOIT SON 5^e @ !



A l'occasion de son congrès annuel, l'association Villes Internet a récompensé les villes, villages et territoires engagés dans une démarche de modernisation du service public grâce à l'installation de solutions numériques.

La cérémonie du 22^e label national Territoires, Villes et Villages Internet a eu lieu le 4 février 2021. Cette cérémonie devait initialement se dérouler à Dijon mais les conditions sanitaires ont incité les organisateurs à innover en proposant pour la première fois aux collectivités une journée 100 % virtuelle.

Avec son partenaire COTTEL RESEAUX, installateur du Wifi gratuit sur la commune, notre municipalité était présente à cette cérémonie en ligne.

Avec son site internet, son Portail Famille, son Portail Médiathèque, l'équipement des écoles en outils numériques, le développement de sa communication numérique ainsi que des services en ligne proposés aux habitants (demande d'acte d'état-civil, pré-demande de conclusion des PACS, inscription sur les listes électorales, signalements des désordres sur le domaine public) mais aussi la mise en place d'un réseau Wifi public gratuit sur la commune... **Sennecey-lès-Dijon a été honorée, cette année, et a ainsi reçu sa 5^e arabase** (sur une échelle de 5 possible).



Une confirmation pour la commune dans son approche citoyenne d'internet et du numérique que celle-ci met en œuvre sur son territoire.

Un grand merci à l'ensemble des élus, des agents, des enseignants, de nos prestataires informatiques et de nos partenaires locaux (Dijon Métropole, Département de la Côte d'Or, associations...) pour leur contribution à cette réussite.

DES POINTS D'ACCÈS WIFI GRATUITS SUR LA COMMUNE

Lauréate de l'appel à projet européen «WIFI4EU», la commune a bénéficié d'un coupon d'une valeur de 15 000 € pour installer des points d'accès WIFI sur son territoire. Les travaux ont été réalisés en novembre 2020 et les points d'accès sont désormais disponibles et accessibles à tous.

Quels sites sont desservis ?

- La Mairie et son parvis
- La Médiathèque
- Le Centre Polyvalent
- Les vestiaires sportifs
- La Plaine des sports
- L'espace et la place Saint Maurice

Au total, 12 bornes ont été installées (6 pour desservir l'intérieur des bâtiments, 6 pour desservir les extérieurs).

Comment se connecter ?

Pour vous connecter, vous devez être à portée d'une borne d'accès. Vous devez activer le WIFI sur votre terminal, que cela soit un ordinateur portable ou un smartphone.

Dès lors, un réseau nommé WIFI4EU apparaît que vous devez sélectionner. Après avoir accepté les conditions générales, vous serez connectés au réseau public de la commune.



ÉVOLUTION À VENIR DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

En 2017, la commune s'était dotée d'un nouveau site internet avec l'aide de son partenaire Réseau des Communes. Cette année, ce site évoluera vers une version « responsive ».

A une époque où les consultations internet se font de plus en plus via des portables ou tablettes, de n'importe quel lieu, à n'importe quel moment de la journée, il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le site vers une version bénéficiant de la technique du "Responsive Web Design" : c'est à dire consultable sur vos tablettes et téléphones mobiles sans dégradation de l'image.

L'année 2021 va donc voir l'arrivée d'un site moderne, attractif, ... et responsive pour que tous, les plus jeunes comme les plus âgés, se connectent à leur mairie et à la vie de leur commune.



PROTECTION DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

Par délibération du conseil métropolitain du 17 décembre 2020, Dijon métropole a engagé une procédure de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques présents sur ses communes membres.

La protection de tout nouvel édifice en qualité de monument historique inscrit ou classé a pour conséquence la mise en place d'une servitude de protection des abords de ce monument.

Les périmètres de protection modifiés (PPM) créés autour des monuments historiques sont régis par de nouvelles dispositions. Ils deviennent des « périmètres délimités des abords » (PDA). Au sein de ces périmètres, la notion de covisibilité n'existe plus et tous les avis des architectes des Bâtiments de France sont conformes. La démarche de PDA initiée par Dijon Métropole, permettra de redessiner les périmètres de protection d'un ou plusieurs monuments

historiques afin de les rendre plus cohérents au regard des enjeux de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager propre à chaque monument.

Cette procédure, qui sera menée en articulation avec la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, se déroulera en 3 phases avant son approbation par le Conseil métropolitain et sa validation par la Préfecture de la Côte d'Or :

- une première phase de définition des périmètres des abords placée sous la responsabilité de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- une seconde phase de consultation des communes membres de Dijon Métropole ;
- une troisième phase d'enquête publique durant laquelle les habitants seront amenés à faire leurs observations sur le projet.



Sennecey-lès-Dijon – Vue aérienne - 2017



LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit. Ce papillon mesure 3,5 cm et ravage les pins, les cèdres, douglas et mélèzes. L'éclosion a lieu cinq à six semaines après la ponte. Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent la journée. Au stade mature, les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession » d'où leur nom.



Les chenilles sont couvertes de poils urticants (invisibles sur la partie dorsale des segments abdominaux) qui peuvent déclencher des réactions d'irritation violentes et une réaction

de type allergique (brûlure, rougeur et œdème). Dans le cas des animaux, une action vétérinaire rapide est vitale.

Si la nidification (cocons) se constate en général entre octobre et janvier, la descente en procession des chenilles se déroule essentiellement entre février et avril.

Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions aux poils microscopiques des chenilles (éviter de rester sous ou près des arbres colonisés, ne pas toucher les chenilles, les nids ou les cocons, éviter de faire

sécher son linge sous des arbres contenant encore des nids, ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition ...).

Pour lutter contre ces chenilles, la commune a mis récemment en place, sur certains arbres situés dans les espaces publics, des écopièges. Il s'agit d'un système de collecte des chenilles lors de la procession, fixé directement sur le tronc de l'arbre, et qui permet d'éviter que les chenilles descendent au sol, limitant ainsi les contacts et les risques sanitaires. Ce type de piège agit également pour limiter la population de chenilles.



Si vous constatez des cocons sur les arbres de votre propriété, il vous est recommandé de les supprimer mécaniquement et les incinérer. A cette occasion, toutes les précautions nécessaires devront être prises (lunettes, masques, pantalon, manches longues, gants).

CHIENS EN VILLE : POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE

La présence des animaux dans notre quotidien n'est pas un phénomène nouveau. Ils ont leur place dans notre environnement mais, s'ils peuvent être une source de bien être pour leur propriétaire, ils peuvent aussi apporter des nuisances telles que les aboiements intempestifs, souillure de l'espace public, situation de danger qu'il est possible d'éviter.

Pour que notre cadre de vie soit préservé, un arrêté municipal a été pris, le 26 août 2011, pour préciser des règles simples pour les propriétaires d'animaux domestiques. Cela implique, entre autre, dans le respect de la personne et de l'environnement, le ramassage des déjections canines et la tenue en laisse de tout chien circulant sur les espaces publics (voies, parcs, squares, terrains d'évolution sportive).

Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur chien afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe au maintien de la qualité de l'espace public.

Dans ce cadre, la commune s'est dotée de distributeurs de sacs (toutounets) répartis sur l'ensemble de la commune. Ces équipements sont mis à la disposition des propriétaires d'animaux pour éviter la présence de déjections sur les espaces publics. Alors n'hésitez pas à les utiliser et contribuer ainsi à la propreté de la commune.

La divagation des chiens

Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et notamment les chiens.

De même, tous les chiens circulant sur les voies publiques ou ouvertes au public, dans les parcs, squares, promenades et jardins communaux ouverts au public et les terrains d'évolution sportive, doivent être tenus en laisse.

Les aboiements intempestifs

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Les propriétaires d'animaux doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée et intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

La déclaration des chiens dangereux de 1^{ère} et 2^e catégorie en mairie :

La déclaration d'un chien de 1^{ère} et 2^e catégorie est obligatoire auprès de la mairie, qui délivrera (ou non) un permis de détention en fonction des résultats de l'évaluation comportementale du chien. Le permis de détention n'a pas de durée de validité. Cependant, le propriétaire du chien doit en permanence vérifier qu'il remplit les conditions pour le détenir (par exemple, vaccin contre la rage valide, assurance, etc.). En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire du chien doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile.

Les chiens sont les bienvenus en ville pour peu que leurs propriétaires respectent les règles du bien vivre ensemble.



RECYCLABLE OU NON RECYCLABLE ?

Dijon métropole et Dieze ont lancé une nouvelle application, MonServiceDéchets, qui aide au quotidien pour la bonne gestion des déchets.

L'application donne les consignes de tri, les points d'apport et les déchetteries proches de chez vous ainsi que des informations sur la réduction de vos déchets.

Grâce au scan du code-barres des emballages de vos produits, vous ne vous posez plus de question sur ce qui est recyclable et non recyclable.

JE SCANNE, JE TRIE !

Un simple scan de code-barres d'emballage vous permet d'obtenir la consigne de tri à appliquer.

JE TRIE ET C'EST BON POUR LA PLANÈTE !

Chaque geste de tri, c'est un geste pour l'environnement. L'appli comptabilise le nombre d'emballages scannés et vous donne en temps réel les économies de carbone réalisées.

TOUT SUR LA GESTION DES DÉCHETS DANS VOTRE COMMUNE

- **GUIDE DU TRI** : je trouve rapidement et facilement la réponse à toutes mes questions sur les déchets. Où déposer mes piles ? Où déposer mes vêtements usagés ?
- **JOURS DE COLLECTE** : je consulte les jours et horaires de collecte à mon adresse pour ne manquer aucun passage ! Une modification du service, je suis tout de suite au courant !
- **CARTE DES POINTS D'APPORTS** : je me géolocalise et j'obtiens toutes les informations sur les points d'apports disponibles autour de moi (bornes, déchetteries...) en fonction du type de déchet à déposer.

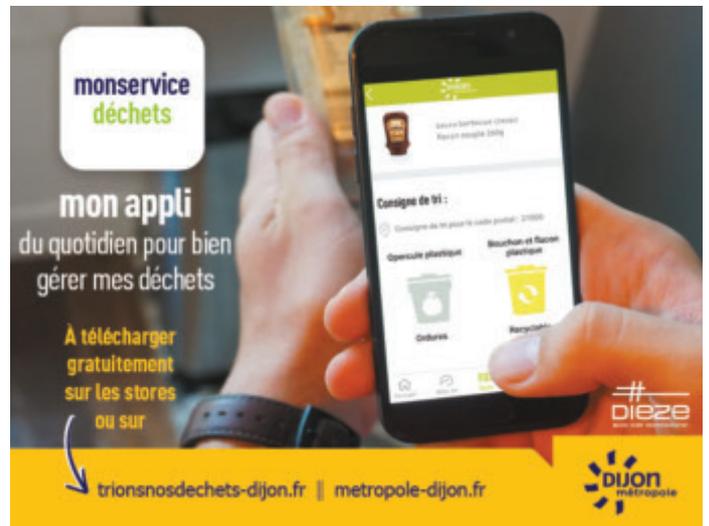
• **DEMANDES** : besoin d'un nouveau bac ? Une demande de collecte d'encombrant ou de déchets verts ? Je peux prévenir directement le service de valorisation des déchets.

• **BONNES PRATIQUES** : je découvre les éco-gestes pour réduire mes déchets.

• **NOTIFICATIONS** : je suis informé(e) en temps réel sur la gestion des déchets à mon adresse en activant les alertes (nouveaux horaires de passage de la collecte, prise en charge de nouveaux types de déchets, collecte exceptionnelle...).

J'AGIS DANS MA VILLE

• **SIGNALEMENT** : un oubli de collecte, un dépôt sauvage, un débordement sur un point d'apport ... je peux signaler ces incivilités ou ces dysfonctionnements au service de valorisation des déchets.



GRDF et ses partenaires locaux (installateurs, plombiers chauffagistes de votre territoire) proposent des offres à compter **d'aujourd'hui et ce jusqu'au 30 avril prochain inclus**.

Pendant ce temps fort, des offres privilégiées seront allouées aux particuliers qui souhaitent convertir leur installation au gaz naturel, en soutien notamment à la sortie du fioul.

Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invités à contacter l'expert GRDF Côte d'Or :

Olivier GAUTHIER au 06 22 56 26 71

Profitez grâce à votre chauffagiste d'un **raccordement offert !**





UN NOUVEL ÉPISODE DE POLLUTION AU FIOUL DOMESTIQUE

Le 1^{er} février dernier au matin, une pollution au fioul domestique a été constatée au niveau du bassin de rétention n° 7 dit « Aux Quatre Vents ».

Dès le constat effectué, la commune a alerté les services de Dijon Métropole, gestionnaire du bassin, et une opération de pompage a été mise en œuvre en début d'après-midi pour évacuer les eaux polluées. Malgré les investigations réalisées, la source de la pollution n'a pas été identifiée.

Si cet épisode était probablement d'origine accidentelle (accident de livraison), la commune n'exclue pas l'hypothèse d'une fuite sur une cuve de stockage. C'est pourquoi une surveillance du bassin continue d'être assurée par la commune.



CUVES À FIOUL, QUE DIT LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ?

L'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicable au stockage de produits pétroliers chez les particuliers, précise les prescriptions minimales qui doivent être respectées en la matière dans le but de préserver la sécurité des personnes et des biens, et de protéger l'environnement.

Si cette réglementation prescrit notamment des règles techniques et des normes pour les cuves installées à compter du 1^{er} janvier 2005, elle précise néanmoins que les règles suivantes sont applicables aux installations existantes avant cette date :

- Article 27 : « il appartient à l'utilisateur de l'installation d'entretenir celle-ci de manière à éviter tout épandage de produit ... Tout réservoir ou canalisation en service dont le manque d'étanchéité est constaté doit être immédiatement réparé ou remplacé. Il convient de limiter au minimum la migration du produit en cas de pollution. »
- Article 28 : « Tout abandon (définitif ou provisoire) d'un réservoir doit faire l'objet de dispositions conduisant à éviter tout risque de formation de vapeurs :
 - Vidange, dégazage et nettoyage ;
 - Comblement du réservoir (le produit utilisé pour la neutralisation doit recouvrir toute la surface de la paroi interne du réservoir) ;
 - Ou retrait de celui-ci.

L'entreprise qui intervient dans ce cadre fournit un certificat à l'utilisateur garantissant la bonne exécution des opérations d'inertage citées ci-dessus.

Si l'abandon est consécutif à la modification de l'installation de chauffage, il appartient à l'entreprise intervenante de respecter ces dispositions. »

UN PROJET DE MODIFICATION DE VOTRE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ?

Pour accompagner les personnes qui auraient pour projet de modifier leur installation de chauffage en passant d'une énergie fioul à une énergie autre telle que le gaz naturel, l'électricité ou énergies renouvelables, la Commune, par délibération en date du 15 décembre 2009, a instauré une aide financière s'élevant à 4 % du montant total H.T. de l'équipement hors main-d'œuvre et frais de déplacement. Cette aide est plafonnée à 500 € / an et par logement.

Ce soutien communal intervient également dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat tels que :

- l'installation de chauffe-eau solaire individuel, de chauffage solaire individuel, d'extension d'un chauffe-eau solaire individuel en chauffage solaire individuel, d'équipement de chauffage au bois ou de pompes à chaleur,
- l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie d'une capacité minimum de 1 000 litres.



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2020 À SENNECEY-LÈS-DIJON

Tout comme pour le 8 mai 2020, la Covid-19 a aussi bousculé les commémorations du 11 novembre. Décidemment, par delà tous les tracassés qu'il engendre, on pourrait dire de ce virus qu'il n'aime pas non plus les dates anniversaires. En effet, le 8 mai 2020 marquait le 75^e anniversaire de la capitulation nazie, et ce 11 novembre marquait le 100^e anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

À SENNECEY-LÈS-DIJON, afin de respecter le protocole sanitaire qui était en cours, la municipalité a rendu hommage à ses Morts pour la France en célébrant une cérémonie à laquelle seul le conseil municipal a été convié.

À cette occasion, Monsieur le Maire et toute son équipe ont associé tous les habitants de la commune au devoir de mémoire rendu à tous ces noms gravés sur notre monument aux morts.

En ces jours incertains dont la seule certitude est justement que ce sera encore long, nous espérons tous nous retrouver, en bonne santé, à l'occasion du 8 mai prochain.







LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

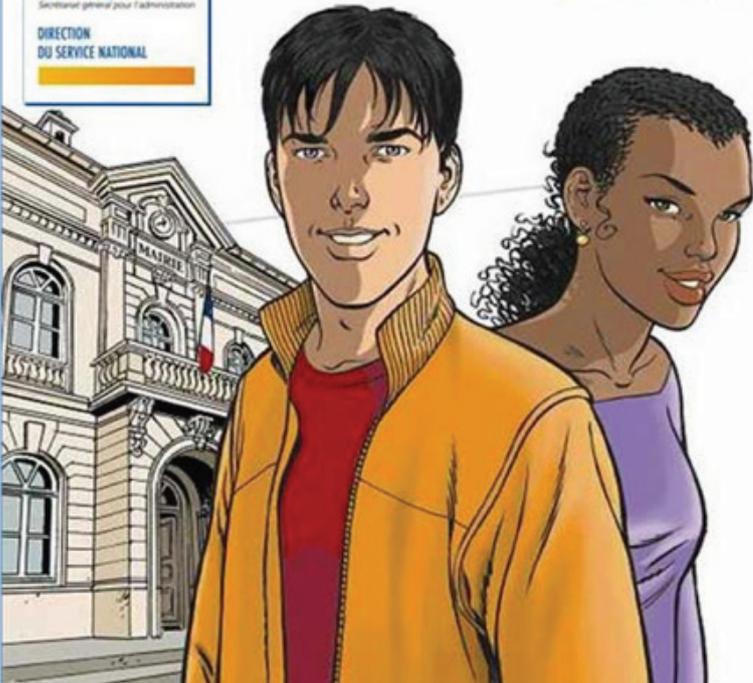
DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

Bientôt 16 ans ? pensez au **RECENSEMENT** à la mairie du domicile



**OBJECTIF
CITOYEN**

www.defense.gouv.fr/JDC



Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

OÙ ET QUAND SE FAIRE RECENSER ?

- Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes) ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.
- Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

À noter Lorsque le jeune est devenu Français entre 16 et 25 ans, il doit se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.

PIÈCES À FOURNIR

Lors de son recensement, le jeune doit fournir :

- une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...)
- son livret de famille
- une déclaration indiquant son nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.



LA 1^{re} COMPAGNIE A FORMÉ DES ÉLÈVES GENDARMES ADJOINTS VOLONTAIRES

Depuis 2016, la 1^{re} compagnie de l'école de gendarmerie de Dijon a formé 5 promotions de gendarmes sous-officiers (la 1^{re}, 5^e, 11^e, 16^e et 22^e promotion).

En août 2020 cette compagnie dont notre commune est la marraine a reçu, pour la première fois en formation, une promotion d'élèves gendarmes adjoints volontaires (EGAV). Sur les 125 convoqués, 98 se sont présentés à l'incorporation et seulement 72 ont terminé leur stage et rejoint leurs unités d'affectation après une formation expresse de 5 semaines. La formation prévue initialement sur 13 semaines en école de gendarmerie a été raccourcie du fait de la conjoncture sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19. Les élèves poursuivront donc celle-ci sur le terrain, en unité, afin d'atteindre les 13 semaines de durée initiale de leur stage.

La municipalité, représentée par Monsieur Alain SERVY (3^e adjoint) et Monsieur Roger MARTIN (correspondant défense) a été très honorée d'être invitée à la cérémonie de fin de stage de ces EGAV le 23 octobre 2020. Une jeune femme de Sennecey-lès-Dijon faisait partie des élèves ; elle a terminé en très belle place, étant en plus la première des féminines.

Un petit focus sur les gendarmes adjoints volontaires (GAV) :

Le gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint (GAV APJA) est un militaire opérationnel. Il seconde les sous-officiers dans les missions de la gendarmerie. Il acquiert ainsi une première expérience professionnelle précieuse dans la perspective d'une future carrière de sous-officier dans la gendarmerie. Pour y postuler, il faut être de nationalité française, avoir entre 17 et 26 ans. Ce n'est pas un concours à proprement dit, mais il faut avoir satisfait aux épreuves d'admission, à savoir :

- Tests psychotechniques,
- Connaissances générales,
- Connaissance de la langue française,
- Compréhension de texte.





VOTRE AVENIR COMPTE

ENSEMBLE NOUS SOMMES **MARINS**

LA MARINE RECRUTE PLUS DE 3500 JEUNES FILLES
ET GARÇONS DE 16 À 30 ANS DANS 50 MÉTIERS

CIRFA MARINE DE **DIJON**

CASERNE VAILLANT - 24, AVENUE GARIBALDI

CONTACT : 03 80 11 22 62

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



SENNECEY-LÈS-DIJON, COMMUNE PARTENAIRE DU DON DE SANG

L'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Chevigny Saint Sauveur et des environs vous donne rendez-vous aux différentes collectes organisées en 2021 :

Collectes de sang 2021	
Mardi 9 mars 2021	Chevigny-Saint-Sauveur - 15h-19h30
Mardi 4 mai 2021	Bressey-sur-Tille - 16h-19h30
Mardi 29 juin 2021	Chevigny-Saint-Sauveur - 15h-19h30
Mardi 3 août 2021	Neuilly-Crimolois - 16h-19h30
Mardi 24 août. 2021	Sennecey-lès-Dijon - 15h-19h30
Mardi 19 octobre 2021	Sennecey-lès-Dijon - 15h-19h30
Mardi 28 décembre 2021	Chevigny-Saint-Sauveur - 15h-19h30
Assemblée générale	Samedi 6 mars 2021
25^e Vide-greniers	Dimanche 19 sept. 2021



Printemps 2021, une information adaptée aux classes de CM1/CM2 sera proposée aux élèves de votre commune

Président :

**Denis Favrat, 20, rue du 19 Mars 1962
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Tél. : 03 80 46 05 84
Mail : dsb.chevigny@orange.fr**

Infos pratiques :

- ♥ Avoir de 18 à 70 ans révolus
- ♥ Peser plus de 50 kg
- ♥ Questionnaire et entretien médical à chaque don
- ♥ Pièce d'identité pour un 1er don
- ♥ Nombre de dons de sang autorisés sur 12 mois :
 - ♥ 6 fois pour les hommes, 4 fois pour les femmes.
- ♥ Respecter un délai de 8 semaines entre 2 dons
- ♥ Site de l'EFS : <https://www.donusang.efs.sante.fr>



DES HÔTELS À INSECTES À L'ÉCOLE MATERNELLE

Dans le cadre du projet d'école dont les objectifs sont les suivants :

- explorer le monde du vivant pour adopter et développer une attitude respectueuse envers l'environnement,
- sensibiliser à la biodiversité locale grâce au partenariat avec les familles, la commune et les associations.

Les élèves de PS, MS et GS ont participé à la mise en place d'hôtels à insectes (un pour chaque classe)

À l'origine, les parents devaient intervenir dans le cadre des ateliers « parents » pour participer à la fabrication des hôtels. Malheureusement, le renforcement du protocole sanitaire après les vacances d'automne a empêché ce travail. Cependant, nous les avons impliqués en leur demandant d'apporter des éléments pour remplir les hôtels : bambou, écorces d'arbre, rondins de bois perforés, branchages, paille... Cela a donné un objectif de promenade avec leurs enfants. Les récoltes ont été fructueuses.

Grâce à leur implication, vous pouvez maintenant admirer les hôtels dont les structures ont été fabriquées et installées par M. Yves Costille que

nous remercions pour son aide, ainsi que les parents pour avoir répondu à notre demande.

Certains petits élèves ont apporté des galets peints avec des dessins d'insectes pour décorer les hôtels.

Nous attendons l'arrivée des petites bêtes que les élèves observeront et étudieront.





UNE RENTRÉE DES CLASSES ATYPIQUE ET SEREINE



Suite au courrier envoyé par les élèves de GS, mardi 15 décembre matin, le Père-Noël est venu à l'école maternelle répondant ainsi à leur invitation, à la grande joie de tous les élèves de l'école.

Il est arrivé discrètement et s'est installé dans le gymnase avec son traîneau rempli de cadeaux et de chocolats.

Les enfants n'ont pas été surpris de voir un Père-Noël masqué. Bien entendu ils n'ont pas pu l'approcher pour lui faire des câlins ou des bisous. La rencontre s'est faite en respectant tous les gestes barrières et la distanciation sociale nécessaire pour le protéger afin qu'il puisse faire sa tournée en bonne santé le soir de Noël. Chaque classe est venue l'une après l'autre à sa rencontre. Un temps d'aération du gymnase se faisant entre chaque visite.

Malgré ces conditions, nos petits élèves ont été heureux de pouvoir rencontrer en chair et en os celui qui fait rêver des générations d'enfants. Et pour lui témoigner leurs remerciements, ils lui ont chanté des chansons de Noël et envoyé des bisous de loin.





LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

Grand jeu national de lecture à voix haute pour les enfants de CM2

L'opération «Les Petits champions de la lecture» a pour objectifs de :

- **promouvoir la lecture auprès des jeunes grâce à l'oralité** : une façon festive de toucher un large public, en mettant l'accent sur la sociabilité et le partage ;
- apprendre aux jeunes lecteurs à choisir un livre, à en apprécier sa lecture et à le partager à voix haute ;
- **promouvoir la littérature de jeunesse** et particulièrement les auteurs actuels.

Le concours se déroule en quatre finales : la première locale au sein de la classe ou autre lieu puis le meilleur lecteur de la classe participe à une seconde étape à l'échelle départementale, puis à une demi-finale régionale sur Internet et, pour dix champions, une grande finale nationale à la Comédie-Française à Paris.

La classe de CM1-CM2 de Delphine PINON s'est inscrite et a sollicité la médiathèque pour l'accueil de la première finale correspondant à l'élection du(de la) meilleur(e) lecteur(trice) de la classe.

La préparation s'est déroulée au sein de la classe : choix du livre, de l'extrait, comment poser sa voix, son regard, donner un rythme à sa lecture, transmettre une émotion, se comporter devant un public, et le plus délicat, contrôler le trac !

Mardi 26 janvier dernier, les élèves se sont prêtés alors à l'exercice devant un public de 6 personnes (élus et parents) en présentiel et 11 parents en visio.

À la fin des performances, les publics ont pu saluer l'incroyable et admirable qualité des lectures et même donner envie de relire certains livres mais surtout saluer l'impressionnant talent de chaque élève.

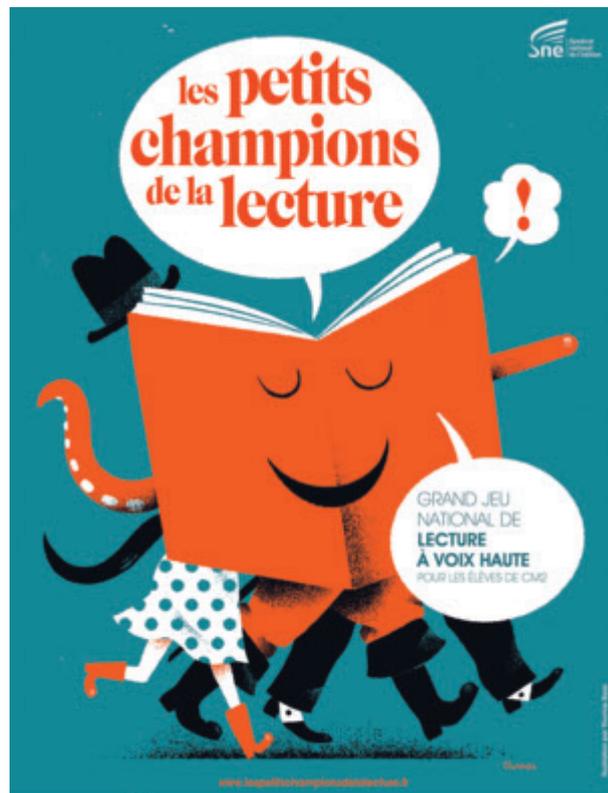
Ont été sélectionnés meilleur(e) lecteur(trice) de chaque niveau de la classe :

En CM1 : Léo

En CM2 : Faustine

(élève qui représentera la classe lors de l'étape départementale)

Le ministère de la culture partenaire a offert des chèques-lire d'une valeur de 400€. Une partie a été offerte aux 3 premiers lecteurs de chaque niveau et l'autre partie sera consacrée à l'acquisition de livres pour la classe





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



En septembre 2020, l'école élémentaire Roland Belleville a été labellisée « Génération 2024 » par le Ministère de l'Éducation Nationale. Cette labellisation s'inscrit dans le projet de l'école et intègre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations. Il veille notamment à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Label Génération 2024, c'est quoi ?

Le label Génération 2024 permet à toutes les écoles, établissements scolaires et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que le sport change les vies de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Délivré par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant.



La semaine olympique et paralympique, une semaine inoubliable !

Dans ce cadre, l'école élémentaire Roland Belleville a participé, du 1^{er} au 5 février 2021, à la semaine olympique et paralympique. Cette opération permet d'associer des pratiques physiques et sportives à l'enseignement moral et civique. C'est l'occasion de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport et de l'Olympisme ou encore de l'égalité, de la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Avec l'appui du Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par sa Présidente, M^{me} Chrystel MARCANTOGNINI, cinq sportifs de haut-niveau sont venus à la rencontre des élèves de l'école élémentaire durant cette semaine.



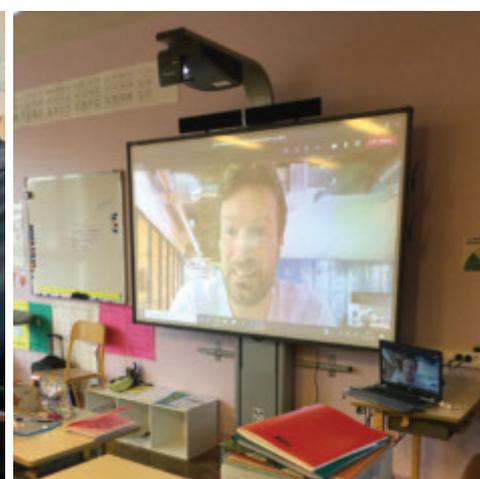
De gauche à droite : M^{me} Anne-Gaëlle MAURY-DUPORT (Directrice de l'école élémentaire Roland Belleville), M^{me} Chrystel MARCANTOGNINI (Présidente du CROS Bourgogne-Franche-Comté), M^{me} Ilona DI ROCCO (demi-centre à la JDA Dijon Handball) et M^{me} Sandrine FERNANDES (responsable du service municipal des Sports)



Alexis MIELLET,
champion de France 2020 et 2018
du 1500 mètres.
Champion d'Europe 2017
de Cross Country par équipe



De gauche à droite :
Daniel SOUSA REGO,
pilote de moto paraplégique,
et Sébastien VERDIN,
membre de l'équipe
de France de rugby fauteuil



Charles ROZOY en visio-conférence,
médaille d'or en 100 m papillon
aux Jeux Paralympiques
de Londres 2012



Durant toute la semaine, des temps d'échanges en classe entre les élèves et les sportifs étaient prévus ainsi que des ateliers sportifs animés par les enseignants, Sandrine FERNANDES, éducatrice sportive communale, et bien entendu avec la participation des sportifs accueillis.

A noter également le soutien de l'association locale USEP Sennecey qui a financé intégralement les séances handisports.

Retour en images



Sport et alimentation, également au programme de la semaine

Si le sport était à l'honneur durant cette semaine, les élèves de CM1 et de CM2 ont aussi découvert que l'alimentation joue un rôle primordial, que l'on soit professionnel ou amateur. En partenariat avec API Restauration, notre prestataire en charge de la livraison des repas scolaires, une diététicienne est intervenue une matinée auprès des enfants pour leur expliquer en quoi bien manger était nécessaire. Après un temps d'échange en classe, chaque élève est reparti avec un petit gouter composé d'une orange et d'un yaourt à boire.





LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé de 4 élèves du CE2 et de 4 élèves du CM1. Ces 8 jeunes conseillers ont été élus par leurs pairs pour une durée de 2 ans le 6 octobre 2020. Nous leur souhaitons la bienvenue et une pleine réussite, et profitons également de l'occasion pour remercier grandement les jeunes conseillers du précédent CMJ.

Ces jeunes nouveaux élus seront encadrés par deux conseillers municipaux faisant partie de la Commission Enfance Jeunesse et Citoyenneté. Ces deux référents sont M. Roger MARTIN et Bertrand MAJASTRE.

Durant leur mandat, plusieurs conseils seront programmés sur les temps périscolaires selon un calendrier établi trimestriellement. Ces séances seront organisées principalement autour de trois modules (citoyenneté, formation du jeune conseiller et gestion de projets).

L'objectif de ces modules sera essentiellement de :

- sensibiliser les jeunes à leur rôle de citoyen à travers des actions et participations civiques (actions intergénérationnelles, devoir de mémoire, tenue des bureaux de votes...),
- leur permettre de jouer un rôle dans la collectivité en élaborant des projets ou en participant à des actions communales,
- améliorer leur connaissance des institutions locales et nationales, notamment à travers des visites de lieux institutionnels.

Malheureusement la situation sanitaire actuelle provoquée par la pandémie de la COVID-19, ne nous a pas encore permis de nous réunir et de vraiment faire connaissance. On espère vraiment de tout cœur se retrouver le plus rapidement possible, ensemble, afin de lancer ce beau dispositif.

Les nouveaux élus sont :



Roger Martin



Bertrand Majastre

4 élus du CE2



BOUCHARD Alice



MIGUEL-MATOS Estéban



JOUAN Mathilde



JOUSSOT Mona

4 élus du CM1



BOURGEOIS-JAQUET Anna



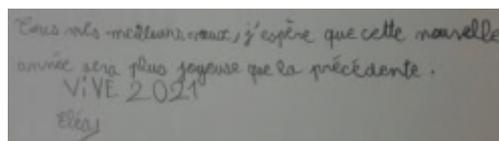
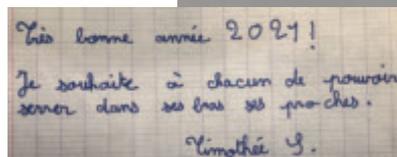
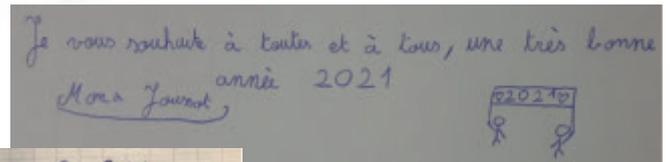
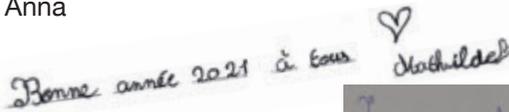
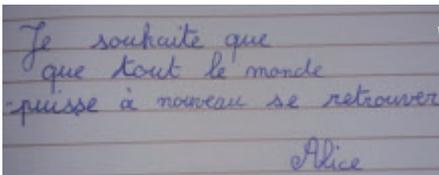
SIDOT Timothée



BURILLER Laura



JOUSSOT Eléa



Roger MARTIN
Conseiller délégué à la Citoyenneté



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

ANNÉE 2021-2022



Où ?

à la Mairie de Sennecey-lès-Dijon

Quand ?

du 8 mars au 30 avril 2021

Pour qui ?

Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle (en Petite Section) ou à l'école élémentaire (en Cours Préparatoire);

Tous les enfants nouvellement installés dans la commune et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire (quelle que soit la classe).

A
D
M
I
S
S
I
O
N
S

École maternelle de la Fontaine

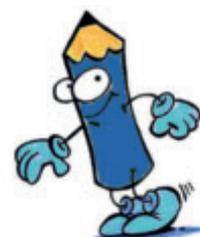
- sur rendez-vous sollicité par courriel : ec-mat-sennecey-les-dijon-21@ac-dijon.fr

École élémentaire Roland Belleville

- sur rendez-vous sollicité par courriel : ec-el-sennecey-les-dijon-21@ac-dijon.fr



Renseignements au 03 80 47 00 12





GISÈLE COIFFURE



L'heure de la retraite de Gisèle notre coiffeuse a sonné.

Elle a ouvert son salon de coiffure dans notre commune en Octobre 1986.

Tout au long de ces 34 années, Gisèle nous a accompagnés dans nos histoires de vie, naissances, mariages et autres évènements.

Son sourire, son dynamisme, sa gentillesse et sa joie de vivre nous ont fait passer de bons moments.

Les attentions de ses clients lors de ses derniers jours au salon témoignent de l'affection que nous lui portons.

Ce n'était pas qu'un salon de coiffure. C'était un endroit de partage, de fous rires où on en gardera de bonnes anecdotes.

C'est avec un pincement au cœur que nous lui disons au revoir.

Gisèle n'est pas encore prête à poser ses ciseaux. Elle sera deux jours par semaine au salon de Coiffure Actuel à Sennecey-lès-Dijon (mardi et vendredi).

Elle gèrera elle-même ses rendez-vous. Vous pourrez la joindre au : **06 61 45 88 00**.

Nous ne lui disons donc pas au revoir mais à bientôt.



SOLIDARITÉ

LA BANQUE ALIMENTAIRE



Collecte Nationale
22 millions de repas
collectés en 3 jours

Lors du dernier week-end de novembre et comme chaque année, la Banque Alimentaire de Bourgogne a organisé la collecte de produits alimentaires de première nécessité ; c'est ainsi que le vendredi 27 et le samedi 28 novembre, 8 membres du CCAS accompagnés d'un secrétaire de mairie et de 3 jeunes de la commune (ceux-ci intervenant dans le cadre de l'Aide citoyenne) se sont relayés au centre commercial Super U de Sennecey-lès-Dijon ; compte-tenu du contexte sanitaire, un volume de collecte en baisse pouvait être craint mais bien au contraire, ce fut un véritable élan de solidarité qui a été constaté puisque, sur chaque site, l'augmentation a été conséquente. Pour notre commune, nous avons collecté 1330 kg de produits soit 58 kg de plus qu'en 2019.

Que tout le monde, donateurs, Super U, bénévoles en soient remerciés. Et merci au nom de tous ceux qui ont faim.

ARTICLE SUR LA CONVENTION COMMUNE / MOS

En 2017, la Commune de Sennecey-lès-Dijon a passé une convention de partenariat avec la Mutuelle des Organismes Sociaux (MOS) pour un «contrat collectif santé» à caractère facultatif. Pour ce faire, elle a négocié un contrat de santé à prix réduit pour les habitants de la commune, quels que soient leur âge, leur état de santé ou leur niveau de revenu.

Une quarantaine de Senneçois ont ainsi profité de ce contrat.

Comme elle en avait le droit au terme de cette convention soit le 31 décembre 2020, la MOS a fait part de son intention de procéder à une augmentation substantielle de ses tarifs et ceci, sans laisser de possibilité de négociation. Elle en a aussi informé les adhérents qui demeurent libres d'accepter ou de résilier leur contrat. En effet, la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dite loi Hamon, complétée par la loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019 prévoit qu'à compter du 1er décembre 2020, tout assuré peut résilier et changer d'offre d'organisme assureur à tout moment, une fois passé la date anniversaire de la première année de souscription.

La Municipalité regrette cette brusque modification du contrat initial même si elle est légitime ; à ce jour, elle le maintient pour ne pas laisser des habitants sans assurance mais elle se réserve le droit de le résilier en fin d'année. Les services de la mairie restent à l'écoute des adhérents concernés et qui rencontreraient des difficultés.



LES BONS D'ACHAT ET LES COLIS DE FIN D'ANNÉE

Depuis de très nombreuses années, la commune et le CCAS organisent en décembre un repas à destination des «seniors» de la commune; malheureusement cette année, en raison de la crise sanitaire, ce moment de convivialité très attendu par les bénéficiaires n'a pas pu se dérouler. Pour pallier quelque peu ce manque et pour marquer néanmoins la fin de l'année, il a été décidé d'offrir un bon d'achat à toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune qui en feraient la demande. Ainsi, début décembre, 120 bons d'achat d'une valeur de 25 euros ont été distribués ; ils sont utilisables dans la plupart des commerces de la commune; les commerçants, dont certains assez touchés en raison des confinements, ont spontanément accepté la démarche qui se veut aussi une petite compensation de leur manque à gagner.

A la place du bon d'achat, les personnes de plus de 65 ans avaient aussi la possibilité de choisir un panier garni de différents produits «festifs»; afin d'éviter un regroupement lors de la distribution en mairie, des membres du CCAS et d'autres bénévoles ont remis 64 paniers pour 1 personne et 39 paniers pour 2 personnes aux différents bénéficiaires qui leur ont réservé un accueil très chaleureux. A l'occasion de cette journée «colis», Jean-Luc JEOFFROY, adjoint à la Vie sociale et aux Solidarités, a tenu à remercier les animateurs des jeudis récréatifs. C'est ainsi que M. Michel LAPREVOTTE et son épouse Josette, M^{mes} Monique BONTEMPS et Marie-Françoise SCHMITT se sont vus remettre un petit cadeau.



ROMPRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL

LES PERSONNES ISOLÉES DE LA COMMUNE LE SONT UN PEU MOINS :

Chaque été, quand un plan canicule est activé par la Préfecture, certaines personnes isolées, qui se sont fait recenser à la mairie, sont régulièrement appelées par les services municipaux pour rompre cet isolement et donner de leurs nouvelles ; ce dispositif a été également mis en œuvre lors du confinement du printemps dernier ; à la fin de cette période, les membres du CCAS ont décidé de poursuivre la démarche même en dehors des périodes de confinement ou de canicule ; c'est ainsi que toute l'année, à raison d'une ou deux fois par semaine, une vingtaine de personnes de la commune sont appelées par M^{mes} Marie-Françoise SCHMITT, Monique BONTEMPS, Nelly MARTIN et Marise MARTIN, toutes membres du CCAS ; il s'agit certes de prendre de leurs nouvelles, de les aider dans des démarches particulières mais aussi d'évoquer différents sujets, bref d'échanger !

NE RESTEZ PAS SEUL(E) Tél. 03 80 47 00 12

En ce début d'année pleine d'espoir mais avec cependant toujours des inquiétudes, il est possible que certaines personnes se retrouvent seules sans contacts réguliers avec des proches ; si c'est votre cas, que ce soit provisoirement ou pour une période plus longue, n'hésitez pas à vous signaler auprès des services de la Mairie. Vous pourrez y trouver des informations vous permettant, d'une part, de résoudre d'éventuels problèmes du quotidien, notamment administratifs, d'autre part de recevoir un soutien régulier par des appels téléphoniques pendant tout le temps nécessaire.

REGISTRE
DES PERSONNES
VULNÉRABLES



SOYONS ATTENTIFS AUX AUTRES !

En période de risques exceptionnels ou de dispositif d'alerte,
certaines personnes, isolées ou vulnérables
nécessitent une attention particulière

Faites leur connaître le registre
des personnes vulnérables ou signalez les auprès
du Centre Communal d'Action Sociale



Téléphone : 03 80 47 00 12

Mail : ccas@sennecy-les-dijon.fr



www.commune-sennecey-les-dijon.fr





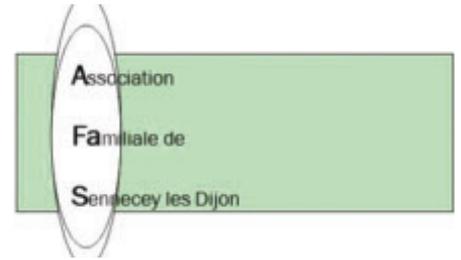
ZOOM SUR UNE ASSOCIATION : L'AFAS

L'A.F.A.S, association familiale de Sennecey, est la plus ancienne association de la commune. Elle a été déclarée en préfecture le 8 juillet 1966. Elle regroupe à l'heure actuelle la section bricolage enfants, l'atelier polymère pour adultes, le groupe Marcher et Découvrir, le Club Judo/Taïso, l'Art Floral, sans oublier les diverses manifestations comme le Carrefour Artisanal, la soirée Tarot...

Malgré le confinement, l'association poursuit quelques activités dans le respect total du protocole sanitaire.

L'art floral qui se déroule un samedi par mois continue grâce à l'utilisation de tutoriels, et par le biais de la distribution des fleurs en extérieur, pour 2 groupes matin et après-midi.

Les cours de Taïso se font par visio conférence à raison de 3 cours par semaine : lundi, mercredi et vendredi soirs.



UNE CRÈCHE EN LÉGUMES ET BOIS À SENNECEY

Une idée originale née dans l'esprit de Christian Léveillé qui a pris vie sous les doigts de magicien d'Alain Bourgeois dont la créativité n'a pas de limites. Liliane Mansuy, présidente de l'association « les Amis de Saint-Maurice » a accueilli cette idée avec enthousiasme, la trouvant formidable et originale. L'exposition de crèches prévue le 5 et 6 décembre ne pouvant avoir lieu pour cause de COVID, il a été décidé que la crèche serait exposée en extérieur, devant l'Eglise.

Le Jeudi 10 décembre 2020, les Senneçois pouvaient admirer des poules faites de gousses d'ail, des canards en échalote, des animaux en betterave et en pomme de terre, des mages et bergers en patate douce, les moutons en épis de maïs et les arbres en brocolis, Marie et Joseph en butternut et l'enfant Jésus en racine de ginseng.

Trois bons mois auront été nécessaires pour cette création. Les intempéries ont cependant eu raison de certains personnages qu'il a fallu refabriquer. Et si vous observez bien, vous pourrez voir Christian et Martine représentés assis sur un banc.

Des habitants des villes voisines, Chevigny et Quetigny, ont fait le détour pour admirer cette crèche si particulière.





SENNECEY RANDO



Vendredi 16 octobre 2020 s'est tenue l'assemblée générale de Sennecey Rando salle Saint-Maurice, dans un contexte qui a impliqué désinfection des tables et chaises, aération de la salle, port du masque et gel hydroalcoolique.

L'association compte 38 adhérents (24 femmes et 14 hommes). 18 adhérents sont extérieurs à Sennecey.

Au cours de la saison 2019-2020 qui s'est achevée en mars, 4171 km ont été effectués en 26 sorties. Le record de kilomètres effectués pour la saison, revient à Maryline Day qui arrive première du classement avec 344 km parcourus. Félicitations !

Quelques randonnées ont pu avoir lieu depuis la rentrée de septembre en respectant des règles de distanciation fixées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Celle-ci préconise dans certains cas, le port du masque malgré une pratique extérieure.

Au cours de la saison écoulée, Sennecey Rando a participé à diverses manifestations organisées par d'autres associations :

1/ La Journée Départementale à Leuglay, 10 participants,

2/ La journée du CAF à Morey Saint Denis, 3 participants.

Une idée a été soumise : proposer aux associations qui ne peuvent pas pratiquer leur activité de rejoindre Sennecey Rando.

Christine Moureaux, présidente, encourage la formation d'un nouvel accompagnateur.

Les membres du bureau ont été renouvelés dans leur fonction à l'unanimité.

Présidente : Christine Moureaux

Vice-Président : Pascal Moureaux

Trésorière : Christelle Couty

Secrétaire : Catherine Berthelon

Malgré le contexte sanitaire, même si un certain nombre de randonnées n'ont pu avoir lieu, l'association fonctionne et cela se passe bien.



FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le Comité de pilotage du Festival de théâtre amateur Sennecey en Scène s'est réuni le 19 janvier courant, et la mort dans l'âme a dû, pour la 2^e année consécutive, décider de son annulation.

Plusieurs raisons à cela :

- la défection annoncée de deux troupes, compte-tenu de leur impossibilité à répéter. On pouvait supposer à cette date-là que d'autres étaient dans le même cas et seraient amenées à annuler,
- l'impossibilité de se réunir en raison de la fermeture des salles communales et du couvre-feu à 18 h,
- l'absence de visibilité quant à la situation sanitaire et à l'évolution des contraintes d'ici le 15 mars, avec une grande interrogation sur la venue du public en nombre réduit ou non.

Pourtant, depuis fin octobre 2020, le Comité de pilotage a travaillé sur l'organisation de la 17^e édition du festival de théâtre, sans savoir s'il pourrait avoir lieu, avec une programmation fixée du 12 au 14 mars 2021. L'édition 2020 a dû être annulée pour cause de pandémie, et pendant ces derniers mois nous ne savions pas si les conditions seraient requises pour son déroulement en mars prochain.

En effet, au jour où j'écris cet article, les contraintes sanitaires et de distanciation nécessitent une autre organisation tant au niveau de l'accueil des spectateurs que de l'enchaînement des pièces proposées.

Ainsi, nous aurions dû déroger à la règle de l'accès libre des spectateurs aux différentes pièces et limiter les allées et venues, pendant les pièces et entre les pièces. L'accès aux pièces se serait fait donc sur réservation préalable

pour assurer un traçage des coordonnées des spectateurs pouvant être remonté à la Préfecture en cas de besoin. La distanciation de 4 m² par personne aurait été respectée dans la salle, limitant le nombre potentiel de spectateurs à 100 personnes maximum, et sans mise en place des gradins. Le port du masque aurait été obligatoire et la désinfection des chaises aurait dû être effectuée entre chaque pièce.

Cependant, nous avons tout prévu avec notamment un protocole sanitaire et des mesures d'accueil et de réservation tenant compte de cette situation pandémique. Nous avons même tenté de trouver d'autres dates possibles entre avril et octobre, en vain car le centre polyvalent est réservé pour tous les week-ends en raison des annulations et reports de l'année 2020.

Nous ne voulions pas connaître une situation identique à celle de mars 2020 où nous avons dû annuler le matin du 1^{er} jour du festival. C'est frustrant et décourageant pour les troupes, les spectateurs et les organisateurs.

En tout état de cause en imaginant que le festival de théâtre ait pu se tenir en mars prochain, les conditions d'organisation ne nous auraient pas permis d'assurer une complète sécurité sanitaire aux troupes et aux spectateurs. C'est la raison pour laquelle nous avons assumé nos responsabilités en prenant la décision d'annulation dès maintenant.

Espérons que 2022 nous permettra de produire à nouveau ce festival de théâtre qui est devenu incontournable dans le carnet des manifestations de la commune.

Patrice MAZIER

Conseiller délégué à l'Événementiel

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

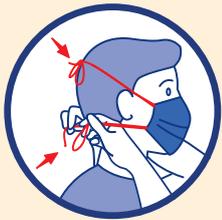


1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

OU



2 Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, et abaisser le masque en dessous du menton

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

OU



2 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)